



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 23 Aout 2023
CR N° 2**

- Présent (es) :** Mesdames - VANEY Nolwenn- HACENE Marie
Messieurs BOTTONI Pierre - BOULLE Thomas - GILBERT Cédric
- Excusé(es) :** Monsieur GILBERT Cédric
- Invité(es) :** Madame TORTORA Sandrine
Messieurs GOMIS Arthur – BREANT Théo (75) – GOURINEL Jeremy – PALLARES
Laurent

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

- 4 invités ce jour pour rejoindre la COC, si certains ou certaines sont intéressés, nous seront ravis de vous accueillir.
- Merci aux clubs d'inscrire vos dernières équipes +16 ans avant le 30 aout 2023, passé cette date, seuls les exempts seront remplacés par ordre d'arrivée (heure et date du mail)

INDISPONIBILITES DE GYMNASE :

- Bonneuil, le 9-10 septembre 2023.
- Bry, le 9-10 décembre et le 17 décembre 2023.

MATCH AMICAUX :

- Arcueil, catégorie -15 ans féminins le 01/09/2023 et le 10/09/2023.
- Bry, le 9-10 décembre et le 17 décembre 2023.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 3 / Joinville HB AS du 29/01/2024 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres. Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CSM Bonneuil HB / Stade Français HB du 16-17/09/2023 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre jusqu'au 21-22/10/2023 sous réserve de rencontre de Coupe de France.

Le Président de la COC 94

Pierre BOTTONI

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Bottoni". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name. A horizontal line is drawn underneath the signature.

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65
• Courriel : 5894000@ffhandball.net • Site Internet : www.hand94.org